

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VILLES-SUR-AUZON

SEANCE DU 5 JUIN 2026

Date de convocation : 29.05.2026
Membres :
En exercice : 15
Présents : 9
Votants : 12
N° 4

L'an deux mille vingt-six le vendredi cinq juin à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric ROUET, Maire.

Etaient présents : Frédéric ROUET, Suzy MACHUROT, Stéphane LECLERC, Jean-Pierre MAISONNEUVE, Ghyslaine JAUMOTTE, Joseph AROUTO, Marie-France CHOPART, Marion BOLARD, Fabien JEAN

Procurations : Bertrand CROSET à Jean-Pierre MAISONNEUVE
Magali LORENZI à Marion BOLARD, Marine BLAISE à Suzy MACHUROT

Etaient absents : Jean-Marie TORELLI, Florent LAZARE, Marie-Ange ODDONE

Secrétaire : Suzy MACHUROT

N°4 – Objet : COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS – PROPOSITION D'UNE LISTE DE NOMS EN VUE DE LA NOMINATION DES MEMBRES

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 A du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire ou par l'Adjoint délégué.

Dans les Communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée, de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants, nommés par le Directeur Départemental des Finances Publiques parmi une liste de contribuables établie en nombre double par le Conseil Municipal. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat de conseiller municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie des règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune dans la limite de 1 pour les communes de moins de 10 000 habitants.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE

- **DE PRESENTER LA LISTE DES MEMBRES de la Commission Communale des Impôts Directs comme suit :**

Président de droit :

Monsieur Frédéric ROUET, Maire

Titulaires :

BOURGEOIS Gérard, 359, ch. Notre Dame, VILLES SUR AUZON, né le 21/12/1951
BUFFET Christine, 310, ch. de la montagne, VILLES SUR AUZON, née le 26/02/1961
CROSET Bertrand 5, qu de l'église, VILLES SUR AUZON, né le 30/03/1961
DUFOUR Robert 70, ch. Saint Lambert, VILLES SUR AUZON, né le 03/10/1940
MAISONNEUVE Jean-Pierre 1, rte de Flassan, VILLES SUR AUZON, né le 18/06/1947
TORELLI Jean-Marie, 8, av Jean Jaurès, VILLES SUR AUZON, né le 04/09/1949
JEAN Fabien, 769, rte de Carpentras, VILLES SUR AUZON, né le 30/01/1978
MACHUROT Suzy, 308, ch. des pierres, VILLES SUR AUZON, née le 04/01/1951
JAUMOTTE Ghyslaine, 47, draille étroite, VILLES SUR AUZON, née le 08/04/1950
SCHUETZ Stéphanie, 2, le grand portail, VILLES SUR AUZON, née le 05/05/1967
LAZARE Florent, 2395, route de la Sone, VILLES SUR AUZON, né le 14/01/1980
BLAISE Marine, 130, ancien ch. de Carpentras, VILLES SUR AUZON, née le 05/04/1987

Suppléants :

CHOPART Marie-France, 300, rte de la Gabelle, VILLES SUR AUZON, née le 01/05/1959
LECLERC Stéphane, 378, ch. Saint Lambert, VILLES SUR AUZON, né le 23/04/1971
CROSET Isabelle, 5, qu de l'église, VILLES SUR AUZON, née le 26/02/1967
AROUTO Joseph 187C, ch. de la Dégane, VILLES SUR AUZON, né le 30/12/1966
SAINT CLAIR SPROUL BOLTON Philippe 22, le grand portail, VILLES SUR AUZON, né le 03/07/1943
COSTE Paule, 8, ch. du serre, VILLES SUR AUZON, née le 17/02/1951
ODDONE Marie-Ange, 6A, pl du 8 mai, VILLES SUR AUZON, née le 30/03/1967
HENNECHART Benjamin, 187C, ch. de la Dégane, VILLES SUR AUZON, né le 18/01/1970
BOLARD Marion, 570, ch. de Patey, VILLES SUR AUZON, née le 02/12/1972
JEAN Marylène 29, av Jean Jaurès, VILLES SUR AUZON, née le 18/04/1956
WIART Hervé 126, imp. du Bassadier 84570 BLAUVAC, né le 08/11/1971
LORENZI Magali, 51, av Jacques Bernard, VILLES SUR AUZON, née le 13/09/1980

- **DE PRENDRE ACTE que le Directeur Départemental des Finances Publiques désignera dans les listes susmentionnées les 6 commissaires titulaires et les 6 commissaires suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs de la Commune de Villes-sur-Auzon.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

La Secrétaire de Séance
Suzy MACHUROT



Copie certifiée conforme,
Le Maire,
Frédéric ROUET

